



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Sandrine MURCIA
Tél. : 05 59 02 86 62
Mail : s.murcia@inao.gouv.fr

V/Réf : DM/DL 2017-29
Affaire suivie par Dominique MARCELLIN

N/Réf : GF/SM/LG/200/17
Objet : ICPE - Demande d'autorisation d'exploiter une
centrale d'enrobage à chaud
Communes de Ferrals-les-Corbières et Lézignan-
Corbières

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
UID 11-66
295 chemin de Maquens
ZI La Bouriette
11000 CARCASSONNE

Montreuil, le 4 septembre 2017

Par courrier en date du 17 juillet 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur les communes de Ferrals-les-Corbières et Lézignan-Corbières présentée par la société Colas Midi Méditerranée..

Les communes de Ferrals-les-Corbières et Lézignan-Corbières sont situées dans l'aire géographique des AOC « Corbières », « Corbières Boutenac » et « Languedoc ». Elles appartiennent également aux aires de production des IGP « Pays Cathare », « Pays d'Oc » « Aude » « Jambon de Bayonne ».

L'étude du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'installation serait implantée à 1,5 km au sud de la commune de Ferrals sur les parcelles WA 142- 143, et sur les parcelles E 445- 446- 1917- 1918 à 4,5 km au nord de Lézignan. Le site occuperait une superficie totale de 42 841 m² sur des terrains communaux en friche. Le règlement des PLU autoriserait cette centrale qui se positionnerait à la limite d'une unité de fabrication de béton.

~~L'ensemble de la zone est délimitée en AOC « Corbières » et entourée de vignes situées entre 100 et 500 mètres de la centrale, bénéficiant également de cette Appellation.~~

L'installation pourrait atteindre 210 tonnes par heure d'enrobé à chaud pour une production annuelle de 100 000 tonnes nécessitant la rotation de 41 camions par jour sur le site soit 82 passages. Le site visible de la RD 611 serait équipé d'une cheminée de 21 mètres de haut qui rejeterait dans l'atmosphère proche des oxydes d'azotes et de carbones et composés organiques volatils (benzène évalués à 1,67 tonne).

L'ensemble des mesures prises comme la mise en place d'une ceinture végétale, des hauteurs variables de gabion ou encore l'arrosage des pistes, ne semblent pas dans le contexte plane et venté du lieu garantir l'absence de nuisances par l'envol de poussières lors des diverses manipulations de granulats ni limiter les émanations des bitumes chauds et des hydrocarbures.

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIER : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

Les micros particules sont susceptibles d'altérer le fonctionnement de la vigne en bloquant la photosynthèse, tandis que les composés chimiques dispersés dans l'atmosphère peuvent altérer les caractéristiques du raisin et du produit final jusqu'à le rendre impropre à la consommation.

Les vigneron du Corbières élaborent des vins à fortes valeurs ajoutées et beaucoup dans les villages avoisinants pratiquent une diversification de leur activité par de l'agrotourisme. Cette installation industrielle dans ce contexte semble incompatible avec les efforts entrepris depuis longtemps par les châteaux, domaines et structures coopératives produisant les divers signes de qualité présents sur ces secteurs.

Compte tenu de l'ensemble des nuisances et l'impact négatif sur l'image des appellations concernées, amenés par ce type d'installation, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.



Marie GUITTARD

Copie : DDTM 11

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr